

CLINIQUES VÉTÉRINAIRES DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais
4, rue Pierre Harel
35133 LECOUSSE

2 bis place de la République
35300 FOUGERES

47, Bd du Maréchal Leclerc
35 460 ST BRICE EN COGLES

LETTRE D'INFORMATION FEVRIER 2021

Innobial devient Innobial UAB (utilisable en agriculture biologique)

Innobial UAB est un complément alimentaire d'origine lactique. Il permet

- une stimulation des défenses naturelles,
- un véritable effet barrière à l'encontre d'agents pathogènes
- un contrôle et une orientation de la fermentation pour une meilleure assimilation

Les bénéfices sont une réduction des risques de désordre digestif (moins de diarrhées) et une amélioration des performances sanitaires ainsi qu'une meilleure utilisation digestive de la ration (meilleure croissance).

En utilisant **Innobial UAB**, vous diminuez le nombre de veaux malades de diarrhées. Moins de veaux malades, ce sont des veaux en forme et moins d'antibiotiques consommés.

Pour les veaux d'élevage, la dose est de 5g par veau et par jour, 10g en récupération de diarrhée. La première prise peut se faire directement dans la bouche, sans dilution, dès les premières heures de vie.

Cas clinique : Ma vache s'est blessée un trayon, que dois-je faire ?

Les blessures des trayons sont un motif très récurrent d'appel à nous, vétérinaires. Selon la taille, la profondeur et la localisation de la plaie, les conséquences pour la vache varient mais il faut systématiquement prendre en charge **précocement** ces lésions. Explication : Comme vous pouvez le voir sur le schéma suivant, le trayon est constitué d'un canal permettant d'évacuer le lait, avec à sa base et son orifice deux zones de rétrécissement. Toute lésion (par compression, par section, etc...) de cette zone se traduit par une inflammation locale et un gonflement des tissus cutanés et sous cutanés du trayon. Conséquence immédiate : le canal du trayon et a fortiori le sphincter s'en trouvent **comprimés**, rendant très difficile l'éjection du lait. Tout l'enjeu de la prise en charge est de limiter cette réaction inflammatoire afin de permettre la vidange du quartier. Il est donc nécessaire d'administrer précocement des **anti-inflammatoires** à la vache. D'autre part, un trayon inflammé ne se traite pas à la machine à traire : seule une **vidange manuelle** du quartier (ou, occasionnellement la pose d'une sonde stérile, à changer toutes les 12h) permet d'évacuer le lait.

Ce sont la combinaison d'une prise en charge rapide par des anti-inflammatoires et de la traite manuelle qui vont considérablement réduire le risque de complication par une mammite.

A noter que :

- l'administration préventive d'un antibiotique intra-mammaire ne permet pas de prévenir la survenue de mammite, c'est une pratique à proscrire.
- Lors de plaie profonde, la suture de la plaie doit intervenir dans les 6h suivant l'apparition de la lésion. Au-delà de ce délai, la réaction inflammatoire empêche la tenue des points de suture et ceux-ci « lâchent » quasi systématiquement dans les jours qui suivent



Le saviez-vous ? une cure de 10 jours coûte moins de 1,80€ par veau.



Fièvre Catarrhale : une maladie discrète mais en expansion

Lors de l'introduction de la Fièvre Catarrhale Ovine (F.C.O.) en France en 2007, la maladie s'exprimait par des signes cliniques assez divers :

- baisse brutale et persistante de la production laitière (vaches laitières),
- atteinte des yeux (exorbités, larmoyants, rouges),
- nez croûteux/sale (croûtes, ulcérations, jetage),
- raideur des membres voire boiteries sévères (plus fréquentes chez les bovins laitiers),
- augmentation de la mortalité sur des animaux malades d'une autre maladie (comorbidité)

Par la suite, cette maladie a « disparu » cliniquement et a fait sa réapparition en France de manière beaucoup plus discrète : nous n'avons quasiment plus de symptôme mais des animaux se révèlent positifs lors d'analyses notamment dans le cadre d'exportation. Si les analyses sont positives, le bovin testé ne peut pas être exporté.

Vers une vaccination obligatoire pour l'exportation ?

L'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale (LSA) européenne prévue, à ce jour, le 21 avril 2021, va modifier les conditions d'échanges entre les pays membres de l'UE en supprimant les accords entre états. La France a fait une demande de report d'un an de cette loi à la commission européenne mais sans réponse à ce jour. En résumé :

- Fin des accords bilatéraux entre états notamment avec l'Espagne et l'Italie : pour les exportations vers ces pays la règle de base pour les mouvements en Europe s'applique
- Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 :
 - o Délai obligatoire de 60 jours post vaccination (primo-vaccination) pour toute destination soit si on compte 21 jours (selon RCP du vaccin) entre les 2 injections de primo, la 1ère injection de primovaccination doit être réalisée a minima 81 jours avant exportation.
 - o Le délai peut être un peu raccourci en réalisant une PCR négative 14 jours après la mise en place de l'immunité indiquée sur la RCP. Dans la plupart des cas, elle est de 21 jours après la deuxième injection de primo ce qui donne un délai de 56 jours entre le début de primo vaccination et l'exportation.

Vente de génisses gestantes à l'export, quoi de neuf ?

Les débouchés saturés en France incitent à vendre à l'étranger l'excédent de génisses gestantes.

Quelles en sont les conditions ? Les exportateurs exigent un document écrit attestant de l'état de bonne santé et de l'identification des animaux. Ceci impose **au minimum un examen visuel des animaux** systématique **par un vétérinaire**, généralement à la charge de l'éleveur vendeur. Soyez donc vigilants sur ce point car cette exigence n'est généralement pas expliquée à l'éleveur par l'acheteur de ses animaux. **Aucun document ne peut être rempli et/ou signé sans cette visite.**

D'autre part, selon les pays les exigences sanitaires varient, aussi, il est parfois nécessaire de vérifier que les animaux sont bien gestants, ou ne sont pas porteur de certaines maladies (FCO, Schmallerberg, ...), ce qui nécessite des prises de sang.

Nous attirons donc votre vigilance sur les conditions à remplir par vos animaux avant qu'ils ne partent, d'autant plus que les acheteurs vous laissent souvent **un court délai** pour effectuer les démarches préalables au départ.

Le saviez-vous ?

Il existe aussi d'autres modalités permettant les mouvements intra-UE mais qui nécessitent le respect de plusieurs conditions de la part du pays destinataire. A ce jour, le positionnement des pays destinataires et en particulier de l'Italie et de l'Espagne n'est pas connu.